

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

**OBJET :**

Détermination du coût élève 2025-2026 et des participations des communes extérieures aux frais de scolarité

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2026-50**

**PROCES-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept mai ,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

**Présents :** MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Jérôme FONT, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,

**Excusés :** MM, Marie-Jeanne COSSE, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Charlotte ROUGIER, Marie FARGIER

**Procurations :** MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Serge VINARD à Jean-Lou PAILHES, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Marie FARGIER à Patrick ROTGER

**Absents non excusés :** MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jérôme FONT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'évolution pour l'année scolaire 2025-2026, du coût moyen d'un élève des écoles maternelle et élémentaire publiques de la Commune de Villeneuve de Berg.

Le coût élève s'élève à la somme de **726,22 euros pour un élève à l'école élémentaire** et **2261,70 euros pour un élève à l'école maternelle** pour l'année scolaire 2025-2026. Ce calcul basé sur les dépenses de fonctionnement de l'année 2025 est présenté dans un tableau annexé à cette délibération.

Depuis la mise en place de la comptabilité analytique, les deux coûts peuvent être dissociés et évalués au plus proche de la réalité des dépenses entre la maternelle et l'élémentaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de solliciter les communes suivantes, non dotées d'un établissement scolaire, pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg selon le tableau ci-après :

	coût élève maternelle		coût élève élémentaire			participation financière demandée
	public	privé	public	ULIS	privé	
	2 261,70		726,22			
Mirabel	13	4	16,5		4	53 336,30
Saint-Andéol-de-Berg	1,5	1	3,5		1	8 922,22
Saint-Maurice-d'Ibie	2	2	8,5			15 219,64
Sceautres			0,5			363,11
Saint-Jean-le-Centenier				1		726,22
Lavilledieu				3		2 178,65
Le Teil				3		2 178,65
Aubignas				1		726,22
Total	16,5	7	29	8	5	83 651,01

Il est à noter que les effectifs fractionnés correspondent à des élèves en garde alternée.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le 1.06.26

ID : 007-210703419-20260527-44\_53\_7-DE

S<sup>2</sup>LOW

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DONNE** un avis favorable à la proposition du maire et fixe à la somme de 726,22 euros pour un élève à l'école élémentaire et 2261,70 euros pour un élève à l'école maternelle le coût moyen d'un élève des écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **CHARGE** le maire de solliciter la participation des communes non dotées d'un établissement scolaire, ainsi que la participation des communes de résidence des élèves accueillis par dérogation dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Villeneuve de Berg ;
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 27 mai 2026

Didier MEHL  
Maire de Villeneuve de Berg

